

## POINT FOURRAGES

Conseil collectif à destination des éleveurs de la Nièvre

22/07/2020

N°27

### Le surpâturage, l'ennemi des prairies

Le pâturage ne doit pas descendre en dessous de 3 cm sous peine de mettre en danger la pérennité de la prairie. En effet, une part importante des réserves des plantes se trouve hors de la terre, dans la couronne. Un pâturage trop ras ou un piétinement excessif épuisent les plantes. En cas de retour de conditions favorables à la pousse, celle-ci seront beaucoup plus lentes à redémarrer et produiront moins de matière sèche. Le surpâturage peut également entraîner la mort d'une partie des graminées, laissant le champ libre à des espèces plus résistantes mais sans intérêt fourrager.



*Photos de deux prairies sur la même commune mi-juillet 2020. La photo de gauche montre une prairie sur laquelle les animaux ont été retirés avant de brouter trop ras. Les graminées sont encore présentes et repartiront lorsque les conditions météo seront à nouveau favorables. Sur la photo de droite, le pâturage trop ras a fait disparaître les graminées et les plantes indésirables se sont développées (achillée millefeuille notamment). Cette prairie devra être ressemée pour produire à nouveau.*



La meilleure solution pour lutter contre le surpâturage et limiter la détérioration des prairies est de cantonner les animaux sur des petites parcelles qui seront sacrifiées (avec un apport de fourrage), plutôt que de détériorer l'ensemble de la surface. Lors du retour de conditions favorables à la pousse, attention à ne pas faire revenir les animaux trop tôt sur les pâtures, les plantes ont besoin d'avoir un feuillage suffisant pour développer leurs racines.

 **Les conseillers élevage**  
03 86 93 40 60  
elevage@nievre.chambagri.fr

RÉGION  
**BOURCOGNE  
FRANCHE  
COMTE**

  
MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE LA PÊCHE  
ET DE LA MER  
Avec la contribution financière  
du compte d'affectation spéciale  
développement agricole et rural

Avec le soutien financier